

**Deuxième commission d'étude Droit civil et procédure civile
Questionnaire 2020 63^e Réunion annuelle de l'UIM – San José
(Costa Rica)**

**COMMENT LES RÈGLES DE PROTECTION
DES DONNÉES SUR LES LITIGES CIVILS**

1. Conservez-vous des données numériques dans votre juridiction?

Les données sont conservées numériquement aux tribunaux de cassation et d'appel à Beyrouth uniquement, vu que l'informatisation des tribunaux n'est toujours pas complète.

2. Comment conservez-vous les données numériques et pour comment longtemps ?

Les données numériques sont conservées sur des serveurs pour une durée indéterminée.

3. Qui a accès aux données numériques dans votre juridiction ?

Le fonctionnaire au tribunal en question, ainsi que les juges et les parties au procès ont accès aux données numériques du dossier.

4. Y a-t-il des règles de protection en place pour les données numériques dans votre juridiction ?

Pour des raisons de sécurité , les données numériques sont conservées au data center qui englobe plusieurs serveurs.

Le reseau est complètement fermé de façon qu'aucun accès ne se fait par internet. Ainsi, des murs de feu (firewalls) sont mis en place afin d'éviter toute violation des données.

Plusieurs protocoles techniques ont été signés afin d'assurer une protection optimale de ces données là.

5. Qui couvre les frais concernant la conservation et la protection des données numériques dans votre juridiction ?

Le bureau d'informatique au ministère de la justice, dirigé par un magistrat, assure la protection des données; quant aux frais de leur conservation et de leur mis à jour, ils étaient couverts par l'organisation internationale Euromed et par la suite par les fonds minimes du ministère de la justice.

LEBANESE JUDGES ASSOCIATION.

29/6/2021